Exercice démocratique du pouvoir en Afrique Centrale : le jeu électoral, ses « joueurs » et ses règles du jeu.

Alfred Romuald GAMBOU
Université Marien Ngouabi (Congo)
Université Catholique de l'Ouest de Nantes (France)
alfredgambou@yahoo.fr

Résumé

Cette recherche identifie trois conditions de possibilité fondant l'exercice démocratique du pouvoir en Afrique Centrale sur « la volonté du peuple ». Les forces d'inertie inhérentes à la culture montrent que le jeu électoral est une condition insuffisante bien que nécessaire. D'où, l'exigence d'un nouvel agir au fondement du renouveau éthique. Mais celle-ci ne prendrait corps qu'à partir du moment où trouvent leur effectivité ces conditions de possibilité identifiées que sont : repenser la structure ontologique qui rythme la vie sociale, le paradigme de l'éducation et de la formation de l'Homme, la refondation de l'espace public et politique trouvent leur effectivité. En attendant, elle appelle notre devoir inconditionnel, la « responsabilité de l'homme envers l'homme » et nous oblige à l'égard de la postérité. Dès lors, cette conscience éthique mérite non seulement d'être enseignée pour qu'elle pénètre la conscience des enfants, et qu'à leur tour ils la transmettent ainsi augmentée aux générations qui les succéderont mais également instituée.

Mots-clés

Philosophie de l'éducation, éthique d'un nouvel agir, démocratie, pouvoir en Afrique Centrale, jeu électoral, espace public.

Abstract

This research identifies three conditions of possibility founding the democratic exercise of power in Central Africa on "the will of the people". The inertia forces inherent in culture show that the electoral game is an insufficient condition although necessary. Hence, the requirement for a new act at the foundation of ethical renewal. But this would only take shape from the moment when these identified conditions of possibility, namely: rethinking the ontological structure which punctuates social life, the paradigm of human education and training, the refoundation of public and political space find their effectiveness. In the meantime, it calls our unconditional duty, "the responsibility of man towards man" and obliges us with regard to posterity. Consequently, this ethical conscience deserves not only to be taught so that it penetrates the conscience of the children, and that in their turn that they transmit it thus increased to the generations which will succeed them but also instituted.

Keywords

Philosophy of education, ethics of a new act, democracy, power in Central Africa, electoral game, public space

Introduction

« Si l'on ne peut changer le monde seulement par preuves et raisons, à coup sûr on ne le changera pas non plus sans elles » (Kwame. A. Appiah in P. B.V. Hensbroek, 2011, p.650-663).

Cette recherche ne tente pas d'examiner la question de savoir « quelle éthique pour quelles élections en Afrique ? », car cela supposerait qu'il existerait une éthique conçue et transposable, et à même d'aider au règlement des problèmes cruciaux et complexes des processus électoraux en Afrique. Toute éthique qu'elle soit des vertus, de responsabilité, de conviction, interrogative, appliquée, du « care » ou bien d'autres ne peut être opérationnelle qu'en fonction de la nature du contrat social existant. Emmanuel Kant, à qui l'on attribue la paternité de la théorie morale qu'on appelle la déontologie avec son caractère prescriptif, n'a pas proposé une telle éthique prête à l'usage. Au contraire, dans sa deuxième *critique*, Kant a cherché à établir « *les conditions a priori* de toute décision morale, quelle qu'elle soit. » (J. Hersch, 1993, p.227). Ainsi, puisqu'une telle éthique n'existe pas, nous nous proposons ici, d'examiner plutôt la question des conditions de possibilité « de l'exercice démocratique du pouvoir en Afrique » (Hensbroek, 2011, p.651-663), notamment en Afrique centrale, pour que le jeu électoral, ses règles et le respect de celles-ci produise à l'avenir des changements profonds, voulus et partagés par les populations concernées.

Au-delà donc des questions de pouvoir ou de système de gouvernement, nous situons ces changements attendus au niveau des comportements, des structures sociales et des politiques pour qu'émerge, aussi bien du côté de la population en général que celui « des joueurs eux-mêmes » c'est-à-dire les acteurs politiques, l'éthique qui sous-tendra le jeu et les règles du jeu électoral. Cette ambition peut être à notre portée, c'est du moins l'hypothèse qui mobilise cette recherche, à condition d'opérer « une révolution copernicienne » du système de penser en pariant sur une refonte de l'éducation. Pourquoi ? Parce que si nous visons et réussissons à dégager ce qu'il y a de noble dans l'éducation, c'est-à-dire ses finalités, en ce qu'elles sont capables d'instituer l'Homme en rendant sa dignité et celle de l'humanité sensibles à chacun (en sa propre personne) et à tous, alors nous serons formés. Chaque génération succédant à la précédente apportera ses expériences et ses connaissances, et ainsi saura former à son tour, aussi bien individuellement que collectivement des agents moraux c'est-à-dire des citoyens capables de poser et de mesurer les conséquences tant volontaires qu'involontaires de leurs actions, de leurs conduites, de leurs décisions et de leurs choix, à l'aune de cette double exigence éthique, celle de la dignité et de l'humanité de l'Homme.

C'est sans nul doute, cet idéal d'exigence éthique de « règne des fins » (E. Kant, 1981), cent quarante-quatre ans après la mort de Kant qui a mobilisé l'ONU (Organisation des Nations Unies) en 1948 en

essayant de créer les conditions de sa réalisation, à travers la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*. On peut ainsi lire dans son préambule : « Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde », il en résulte comme c'est écrit dans un de ses articles :

> La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote. (Art.21, sous-section 3).

Si l'on veut que cette « volonté du peuple » joue effectivement son rôle de « fondement d'autorité des pouvoir publics », il va de soi qu'il vaudra mieux qu'elle soit alors éclairée et qu'elle gagne son pouvoir d'auto-fondation, d'auto-détermination et d'auto-émancipation grâce au savoir et à l'éducation de la Raison. C'est la voie que le mouvement des *Lumières* au XVIII^{ème} siècle a prescrit à l'Europe (E. Kant, 2006 ; K. Popper, 2011). Seulement, ne nous y trompons pas, autant les *Lumières* ont opéré une rupture épistémologique indéniable du point de vue de la pensée et des droits humains, autant elles ont conféré un pouvoir accru à la raison instrumentale (science et technique) avec les conséquences qui en ont résulté et qui en résultent encore aujourd'hui, à savoir, ce réductionnisme ontologique que constitue le scientisme qui a profondément pénétré les sociétés technocratiques en considérant que seul, ce qui est définissable et quantitativement mesurable, serait réel. En conséquence, il faudra donc se demander si la Raison dont il sera question d'éduquer ici, ne prendra pas plutôt la forme de la « sagesse », englobant par-là, toutes les formes de Raison. Car c'est bien ce sens d'une Raison englobante que la tradition de cette Afrique Centrale entendait quand elle définissait la « sagesse » comme « la vue pénétrante de la nature des êtres, des forces » (P. Tempels, 2013, p.49). À y regarder de près, cette définition fait écho à ce qu'Aristote donnait à ce mot sagesse, à savoir :

> Le sage doit donc non seulement connaître les conclusions découlant des principes, mais encore posséder la vérité sur les principes eux-mêmes. La sagesse sera ainsi à la fois raison intuitive et science, science munie en quelque sorte d'une tête et portant sur les réalités les plus hautes. (Aristote, 2007, p.310-311).

Il en ressort, sans intention de faire une analyse comparative entre ce qui s'est passé en Occident, notamment avec les *Lumières* et ce qui se joue actuellement en Afrique Centrale, notre propos consiste plutôt à dire que cette Afrique Centrale ne peut ou ne pourra faire l'économie d'une vraie rupture éducative, épistémologique, sociale et politique. Qu'elle doit ou devra trouver, tout en restant ouverte, son mobile et ses ressorts en elle-même, dans son histoire, celle de la sous-région. Car

« l'idée est aujourd'hui largement acceptée que l'avenir n'arrive pas de lui-même, qu'il faut aller à sa rencontre, ou à tout le moins créer les conditions pour qu'il puisse éclore. » (A. Sall, 2003, p.12). Dès lors, quelles sont ces conditions de possibilité qui permettraient que l'autorité des pouvoirs publics se fonde de façon concrète sur la volonté du peuple et ainsi favoriser l'exercice démocratique du pouvoir en Afrique Centrale ? Autrement dit, quelle est la nature des changements attendus pour que le jeu électoral, ses « joueurs » et ses règles du jeu soient fondés et mus par une éthique inhérente aux fins que ces populations se donneront elles-mêmes ?

1. Contexte et caractéristique de l'Afrique Centrale

Nous entendons par Afrique Centrale non pas seulement les six pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), à savoir : Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad mais aussi l'Angola, la République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe suivant le classement de l'ONU. Notre analyse ne porte pas sur la singularité de chaque pays car il y a bien des spécificités singulières, mais sur ce qu'on pourrait appeler les dénominateurs communs à l'ensemble de ces pays, et à partir de là, dégager la trame qui structure la conception et l'exercice du pouvoir dans cette sous-région. Ce qui nous permettra de montrer les raisons fondamentales qui font que cette sous-région reste encore de nos jours l'une de l'Afrique au Sud du Sahara qui a de la maille à partir avec la démocratie et l'exercice démocratique du pouvoir.

1.1. Ontologie de la conception du pouvoir en Afrique Centrale

Les populations de l'Afrique Centrale partagent une source linguistique commune, le Bantu, à partir duquel émane toutes les langues parlées dans la sous-région au point qu'il n'est pas rare de voir les populations frontalières de ces différents pays échanger sans avoir besoin d'interprètes. Or, on sait, notamment avec les travaux de Humboldt sur lesquels Gadamer a ouvert d'autres perspectives que « la langue est une vision du monde qui lui est propre » et que chaque langue est toujours « pénétrée par tout ce qu'ont ressenti les générations antérieures et en a conservé l'empreinte » (H.-G. Gadamer, 1996, p.464-465). Il est donc possible à travers la langue de « reconnaître la vie historique de l'esprit » d'un peuple, d'autant plus que : « le monde n'est monde que dans la mesure où il s'exprime en une langue, mais la langue, elle, n'a sa véritable existence que dans le fait que monde se donne présence en elle. » (*Ibid*. p.467). A partir de là, on peut se demander, quelle est donc cette vision du monde que les Bantoues ont en partage ? Quel est ce monde qui se fait présence dans cette communauté linguistique Bantoue ?

Pour y répondre, il nous faut revenir autour des années 1930 et reconsidérer comme pertinents les travaux menés à Elisabethville,

aujourd'hui Lubumbashi (en République Démocratique du Congo), par le Révérend Père Placide Tempels. Dans son livre au titre révélateur, *La Philosophie Bantoue,* Tempels nous dresse de façon pertinente une structure ontologique au cœur de l'agir des Bantous et qui se résume à travers ce concept : « la force vitale ». C'est-à-dire, l'identification de l'être à la force ou de la force à l'être, « l'être est force, la force est être ». Ainsi, l'être régit par la force vitale peut accroître sa force (renforcer) ou se voir « déforcer » suivant le principe que Tempels appelle « la hiérarchie des forces ou la loi de la primogéniture ». Pour lui, l'ontologie Bantoue repartit les êtres suivant leur puissance ou leur préséance vitale :

> Ces archipatriarches, les premiers à qui Dieu communiqua sa force vitale, ainsi que le pouvoir d'exercer sur toute leur descendance leur influence d'énergie vitale, constitue le chaînon le plus élevé reliant les humains à Dieu. (P. Tempels, 2013, p.42).

C'est un monde constitué des forces supérieures : Dieu, les esprits, les mânes des ancêtres, les premiers pères des hommes, les défunts puis vient l'Homme et enfin les forces inférieures, c'est-à-dire tout qu'on trouve dans le règne animal, végétal et inorganique.

On notera que toutes ces forces ont une relation d'interdépendance, s'influencent ou peuvent s'influencer, même jusque dans la mort. Car la mort des défunts n'a de sens, écrit Tempels, que parce que la connaissance approfondie qu'ils ont accumulée des forces vitales, durant leur séjour ici-bas, peut encore continuer à renforcer la vie de leurs descendants encore vivants. Et ce, par le truchement des chaînons. Pour les Bantous, chaque être constitue un chaînon de renforcement de vie et forme cette lignée hiérarchisée (puîné, aîné, père de famille, chef de clan, les défunts, les esprits des ancêtres, Dieu). De cette hiérarchisation, résulte une subordination ontologique de l'être. D'où, poursuit Tempels :

> Le vrai chef est donc, suivant la conception originelle et suivant l'organisation politique des peuples claniques, le père, le maître, le roi ; il est la source de la vie intense ; il est comme Dieu lui-même. Ceci explique ce que les Noirs voulaient dire en protestant contre la nomination d'un chef, à l'intervention de l'administration, lorsque celui-ci ne pouvait, suivant son rang et sa puissance de vie être ce chaînon reliant les trépassés aux vivants. Il n'est pas possible qu'un tel soit chef. Cela ne se peut. Plus rien ne poussera sur notre sol, les femmes n'enfanteront plus et tout sera frappé de stérilité » (*Ibid*. p.43).

Le respect de son rang de vie, le souci de ne pas se placer plus haut qu'on n'est, tout comme la nécessité de ne pas se poser en « égal » des forces relativement supérieures, est pour Tempels, la clé de l'agir ou de la conduite des Bantous dans la société. Ce fond ontologique est édifiant si l'on veut comprendre l'arrière-plan qui structure encore aujourd'hui la conception et l'exercice du pouvoir en Afrique Centrale.

Il est bien le ferment sur lequel prospère l'autoritarisme de ceux qui ont la moindre parcelle de pouvoir. En effet, la recherche de l'influence vitale et le prestige d'une sorte de préséance qu'elle procure par le fait de cette subordination ontologique, explique en grande partie, la conception du jeu et de l'exercice du pouvoir. L'image du chef dans l'imaginaire collectif de ces populations vient sans nul doute de ce fond ontologique. C'est aussi la raison, au risque de nous tromper, qui explique que presque tous les chefs d'Etat de ces pays de la sous-région sont, en même temps au niveau local, des Grands Maîtres des loges maçonniques, non pas en raison de leur goût avéré pour la spiritualité, mais en vue de rechercher un certain type de pouvoir et le réseau d'influence qu'il favorise. Ainsi, la plupart de leur entourage, y compris leurs ministres, en quête d'un certain « lignage », même de substitution, y sont souvent coptés, recommandés ou incités. Ce rôle prééminent de l'appartenance à un lignage comme condition d'accès, aussi bien aux ressources qu'aux fonctions de responsabilité publique tant au niveau économique, administratif que politique est l'un des obstacles majeurs au développement de l'Afrique au Sud du Sahara pointé en 2003, par les travaux des experts, Futurs africains, dans leur ouvrage, *Afrique 2025*. On le voit, c'est bien sur ce terreau fertile que s'est nichée, suivant l'expression de Charles Bowao, l' « imposture ethnocentriste » (2014) sur laquelle la démocratie, depuis le tournant des années 1990, se heurte sans succès dans cette sous-région.

1.2. La démocratie sous les tropiques

Le triste tableau en matière de démocratie dans la sous-région est bien connu. Les commentateurs, les journalistes, les écrivains[66] en ont fait leur chou gras. Nous ne voyons pas la nécessité de s'y attarder sauf pour rappeler quelques points. C'est la sous-région de l'Afrique où on compte encore des présidents qui ont plus de vingt-cinq voire trente ans au pouvoir et où les constitutions sont modifiées au gré de leurs humeurs. C'est ici où les élections ne signifient rien d'autre qu'une démonstration à ciel ouvert de la privation de « la volonté du peuple » pourtant reconnue par la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*. Certes, on nous dira que dans cette sous-région, le jeu démocratique est bien connu, ses règles aussi. Mais il ne faudra surtout pas oublier d'ajouter que c'est la démocratie sous les tropiques. Car

[66] Pour ne citer que cet écrivain bien connu, Mongo Beti, dans son roman *Trop de soleil tue l'amour*, dans lequel il montre comment le rouleau compresseur de la fraude électorale s'organise sous les tropiques : « Nous devons absolument gagner les élections, là-dessus, tout le monde est d'accord. De quelle façon ? C'est ici que commence la bagarre, ainsi que vous avez pu voir. Il y en a qui nous disent : pas question de prendre le moindre risque, nous devons l'emporter à tout prix, et par une majorité écrasante – une majorité des deux tiers, sinon des trois quarts. Et cela à tout prix… Par la fraude, camarade, cria du fond de la salle une voix courageuse quoique non identifiée… » (1999, p.192).

ici, les acteurs du jeu sont inégalement préparés, tout comme les règles du jeu inégalement respectées et appliquées. Quant aux arbitres, ils sont connus pour leur goût partisan. Pour ne rien arranger, les élections sont ici devenues des vrais marchés lucratifs à part entière qu'il faut conquérir, notamment, pour une profession « née de la démocratisation de l'Afrique : l'observateur électoral » (S. Smith, 2003, p.179-182) que les institutions internationales sous-traitent. Une sous-région aux contrastes tristement ahurissants, la plus verte et potentiellement la plus riche du continent en matières premières recherchées sur les marchés mondiaux alors qu'elle peine à répondre aux besoins de base et aux droits fondamentaux de ses populations. Ici les principes juridiques ont du mal à s'appliquer, car que peut vouloir dire, par exemple, la notion « de conflit d'intérêt » dans un contexte où, comme nous venons de le voir, l'appartenance au lignage structure la vie et toute la vie de la société ? Pire, pour s'assurer que les cadres moyens voire supérieurs de la société (la classe moyenne), encore récalcitrants parce qu'indépendants, ne deviennent de potentielles menaces pour les pouvoirs en place, ils sont peu à peu supprimés et remplacés, comme l'a remarqué Dismas A. Massolo, « par une prétendue élite de tigres en papier dont les salaires excessifs ont pour seul objectif de les extraire de la masse du peuple et de les lier au système de gouvernement. » (2011, p.687-699). On le voit, malgré son contenu performateur dans la façon qu'elle peut permettre de créer les conditions du développement d'une société, la démocratie, hélas aux couleurs tropicales de l'Afrique Centrale peine paradoxalement à se faire une place au soleil. Mais ne désespérons pas, on le sait la démocratie porte en elle des finalités et des promesses inaliénables parce que constitutives de la nature humaine. On peut se souvenir que la force du discours libre, démocratique, écrit Pieter B.V. Hensbroek,

> Réside dans l'attention qu'il porte au cadre institutionnel des processus démocratiques – la démocratie étant conçue comme un « jeu » institutionnalisé entre points de vue différents et intérêts divergents. Il y a ici deux niveaux : le fait de « jouer le jeu » en est un ; l'autre est celui des règles du jeu. Les désaccords dans le cadre du jeu sur des questions sociales, économiques ou culturelles ne menacent pas le jeu lui-même comme ensemble de règles. Situer le jeu politique au-delà de la compétition des opinions, intérêts et identités dans une société donnée est précisément ce qui donne à la démocratie libérale sa capacité à « créer du lien ». Ce qui permet aussi que d'autres jeux s'y déroulent : interactions dans le cadre du marché, dans l'enceinte des tribunaux ou dans des communautés fermées, selon des règles différentes, partiellement garanties par l'ensemble des droits politiquement établis (2011, p.650-663).

Cette promesse d'une société démocratique libérale, si elle est pensée et adaptée au contexte de l'Afrique Centrale peut fournir un cadre qui rende le jeu démocratique tout aussi équitable pour lui-même que pour ses « joueurs », parce que fondé sur la volonté éclairée du

peuple dans sa capacité à penser et à délibérer sur et pour lui-même. Mais avant d'en arriver là, au regard du contexte de l'Afrique Centrale, il faudra bien qu'elle franchisse quelques étapes.

2. Les conditions de possibilité de l'exercice démocratique du pouvoir en Afrique Centrale

Les sciences de la nature, nous ont appris, notamment grâce aux travaux de Konrad Lorenz que toute évolution suppose une sorte d'équilibre entre une certaine immuabilité des acquis (le taux de mutation doit être mesuré) et les capacités d'adaptation (l'acquisition d'informations nouvelles). Toute modification de la structure de soutien, ce que Lorenz appelle le « squelette » de la structure admet, la destruction (modérée ou limitée) de certaines parties pour faire place à une construction nouvelle que l'on espère mieux adaptée. Autrement dit :

> Sans structures fixes, aucun système organique n'est capable d'accéder à un palier d'intégration supérieure, mais en revanche il faut que les structures du système existant soient rompues pour qu'un autre système d'un degré supérieur d'intégration et d'harmonie soit créé. Ce triste dilemme est fondamentalement inhérent à tout développement organique supérieur. (K. Lorenz. 1970. p. 156).

L'évolution comporte donc nécessairement une phase de « démolition-reconstruction », c'est-à-dire une phase de vulnérabilité inhérente au processus. Pour cette raison, cette phase appelle une vigilance sans laquelle le risque de jeter par-dessus bord les structures du système existant est significatif. Dès lors, « un conservatisme excessif engendre des « fossiles vivants », une trop grande modifiabilité, des monstres inaptes à la vie. » (K. Lorenz, 1985, p.168). Toutefois, si ce risque est « encadré », il y a normalement selon Lorenz « un mécanisme intégré [dans chaque espèce] dont la fonction au service de sa conservation consiste à permettre les modifications structurelles de sa culture sans pour autant mettre en péril l'ensemble de l'information contenue dans la tradition culturelle. » (*Ibid.* p.56). Ce processus est analogue à l'évolution culturelle, notamment concernant les changements auxquels l'Afrique Centrale devra faire face, à court, moyen et long terme, si elle veut construire un espace qui donnera à « la volonté du peuple » le « fondement de l'autorité des pouvoirs publics » gage de l'exercice démocratique du pouvoir. A notre avis, ces changements se situent à trois niveaux : « repenser la structure ontologique qui rythme la vie sociale, le renouveau du paradigme de l'éducation et de la formation de l'Homme et la refondation de l'espace public et politique ».

2.1. Repenser la structure ontologique qui rythme la vie sociale

Nous avons vu que les sociétés de cette sous-région de l'Afrique Centrale sont structurées sur ce principe de la hiérarchisation des forces encore appelée la loi de la primogéniture qui est l'une des caractéristiques des sociétés dites aussi holistes dans lesquelles la parenté, biologique ou symbolique, joue un rôle fondamental. La pression du groupe sur l'individu est telle qu'il suffit de prêter l'oreille attentive aux témoignages et d'observer ses incidences sur le plan social pour en comprendre les effets délétères. En effet, il n'est pas rare de constater que chez des personnes disposant relativement des moyens financiers, leurs domiciles sont généralement considérés, par la famille nucléaire, la famille au sens large, les amis, les connaissances ou simplement le voisinage proche comme des agences de la sécurité sociale. Une maladie, un décès, une urgence quelconque, leur « soutien » est vivement attendu comme par obligation.

Le problème, c'est que ces situations pèsent sur la santé mentale puis physique de ces personnes. En réalité la « classe moyenne » croule sous cette pression sociale, laquelle finit par avoir des conséquences sur l'ensemble de la société dans sa capacité à enclencher des dynamiques au service du développement. De ce constat, il semble urgent de repenser les rapports individu/communauté ou société et promouvoir une culture qui rompt d'avec cette subordination ontologique en visant l'émancipation de l'individu et sa capacité à répondre de lui-même de sa vie, de ses actes, de ses choix, de ses décisions sans pour autant jeter par-dessus bord tous les liens avec la communauté. La question qui transparaît ici est donc celle de savoir : comment articuler les libertés individuelles et les liens sociaux ? Encore une fois, nous partageons cette analyse de Dismas A. Masolo (2011, p.687-699) :

> La modernité à laquelle je m'intéresse est celle, très contemporaine, où l'individu et sa communauté (devenue discursive ou communicationnelle) interagissent pour fabriquer un espace où l'action dudit individu, pour la réalisation de cette communauté, est tout aussi déterminante que le rôle de la communauté en tant que domaine balisé où l'action individuelle prend sens.

Il est possible qu'on nous objecte sur les modalités de cette articulation individu/communauté. L'hypothèse la plus plausible est celle qui fait le pari de l'éducation pour « déconstruire-reconstruire » cette structure ontologique qui confère une place trop importante à la communauté et une subordination sur l'individu.

2.2. Le renouveau du paradigme de l'éducation et de la formation de l'Homme

Le constat est implacable, depuis le tournant des années 1990 : l'éducation a perdu le peu de prestige qui lui restait encore. En effet, l'ouverture du marché de l'éducation aux intérêts privés de mauvais goût, a sans nul doute été l'étape qui a précipité l'agonie des systèmes. Avec ces nouvelles agences privées, la chose qui compte le plus, est la clientèle. Tout est donc fait pour l'attirer avec des promesses alléchantes sur les taux d'admission aux examens d'Etat, devenus depuis lors, rien de plus qu'une vente aux enchères des plus offrants. Cette situation est désespérante, car quand on sait le temps qu'il faut pour qu'une réforme du système éducatif commence à donner des résultats escomptés, on mesure l'ampleur du gâchis face à la complaisance complice des pouvoirs publics à délaisser tout un pan vital de l'apprentissage du faire et du vivre en commun. D'où l'urgence de faire de l'éducation une priorité des priorités si l'on veut régler à l'avenir les problèmes du rapport individu/société, de démocratie, de gouvernance, de l'exercice du pouvoir, du jeu électoral, du développement. C'est le sens que prend ici cette recherche. Souvenons-nous, et Emmanuel Kant a eu le mérite de le formuler, qu'en matière d'éducation, le principe directeur qui doit guider la réflexion et l'action est le suivant :

> Un principe pédagogique que devraient surtout avoir devant les yeux les hommes qui font des plans d'éducation, c'est qu'on ne doit pas élever les enfants d'après l'état présent de l'espèce humaine, mais d'après un état meilleur, possible dans l'avenir, c'est-à-dire d'après l'idée de l'humanité et de son entière destination (Kant, 1981, p.40).

C'est donc en vue de préparer l'avenir sur le plan de l'éducation et de la formation de l'Homme dans cette sous-région que nos propositions s'inscrivent ici. Comme dans chaque construction, il faut des fondations qui tiennent, ainsi le préélémentaire et l'élémentaire doivent être repensés tant au niveau de la formation de ses enseignants que du contenu pédagogique, didactique qu'épistémologique des programmes d'éducation et de formation. En effet, cette formation des enseignants suppose qu'elle soit de qualité, exigeante et excellente, pour espérer avoir des professionnels qualifiés capables de relever le défi. Un minimum de BAC+5 serait alors requis sur fond d'une formation alternant la théorie et la pratique. Axée sur un contenu disciplinaire, interdisciplinaire et transdisciplinaire, cette formation des enseignants portera une attention particulière sur :

1) l'histoire et l'historiographie des traditions culturelles, aussi bien orales qu'écrites, de la sous-région sur fond d'une approche critique et herméneutique.

2) La nécessité de contextualiser le triangle ontologique de la formation de l'Homme que la *paideia* (W. Jaeger, 1964) grecque a

promu, à savoir : le Bien (porté sur l'éthique en tant que visée pour faire advenir « un type d'homme et d'existence supérieur » (D. Moreau, 2009, p.173-174)), le Vrai (porté sur la recherche de la vérité dans une double dimension, la vérité des faits liée à la démarche scientifique mais aussi la vérité comme accès à l'être du sujet. Autrement dit, la vérité comme un rapport *sujet-connaissance* et en même temps un rapport *sujet-vérité* suivant les catégories de Foucault (2001) et le Beau (porté sur l'esthétique, l'art comme déploiement génial de notre imagination créative, du sens de nos intuitions).

3) L'importance du développement des sciences de la nature en vue de développer dans la conscience de chacun le sens des corrélations et des harmonies des systèmes vivants, car faut-il le noter, l'Afrique Centrale est une sous-région riche en biodiversité.

4) l'enseignement de la pensée complexe au sens d'Edgar Morin aussi bien sur le plan scientifique que sur le plan humain, notamment la compréhension ou l'intercompréhension humaine car, écrit-il : « enseigner la compréhension entre les humains est la condition et le garant de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. » (2000, p.103). C'est le meilleur moyen de faire acquérir à ces enseignants en formation, puisqu'ils seront appelés à leur tour à aller former les enfants, adultes de demain, la conscience d'une certaine réceptivité à l'égard des autres et du monde. Par ce biais on peut apprendre à faire soi-même l'expérience que Gadamer avait justement formulée : « Reconnaître dans l'étranger ce qui nous est propre et réussir à l'habiter, tel est le mouvement fondamental de l'esprit, dont l'être n'est que retour à soi à partir de l'être-autre. » (1996, p.30).

5) L'histoire de la pensée, des idées pédagogiques et éducatives.

6) la connaissance de l'enfant, son environnement et les approches pédagogiques et didactiques correspondantes aux différentes manières d'acquisition des savoirs.

7) l'éthique professionnelle enseignante et la construction d'une vie morale cohérente.

8) Une formation sur l'enseignement de la philosophie en direction des enfants dans le but de commencer tôt à aiguiser leur sens critique, l'apprentissage à la discussion argumentative et rationnelle, et l'éthique de la discussion qui lui est associée.

9) Les outils numériques, les technologies de l'information et de la communication et le besoin nécessaire d'accompagnement en éthique dans ces domaines.

10) les enjeux du rapport individu/communauté/société, la gestion et le respect de la chose publique, les principes et l'organisation de la société ouverte et démocratique. Cette esquisse qui n'est bien qu'une esquisse, du contenu de formation des enseignants du préscolaire et de l'élémentaire est, à notre avis, le socle sur lequel le contenu éducatif des élèves concernés pourrait prendre corps, mettant ainsi en perspective le pari d'une société démocratique et harmonieuse. Car l'idée d'une culture idéale élevée avec un contenu pratique comme

horizon, est une idée mobilisatrice, chacun dans la perspective de son perfectionnement peut y trouver les moyens de se réaliser et par conséquent aider la société elle-même à l'être tout autant. Ainsi, l'éducation est le meilleur moyen d'émanciper l'individu tout en émancipant de surcroît la communauté.

2.3. La refondation de l'espace public et politique

L'espace public de la sous-région de l'Afrique Centrale, comme beaucoup d'ailleurs, est hélas hanté par des fantômes des âmes arrachées trop atrocement et brutalement à la vie, en raison souvent de leurs opinions politiques. À tel point que leurs spectres murmurent toujours dans le silence de cette « densité du vide » (E. Levinas, 2004, p.104) de chaque espace public. En effet, arrachées à la vie souvent injustement, leurs mémoires, soit n'ont jamais été honorées, soit l'ont été mais de façon hypocrite. Comme l'expliquent les traditions de cette sous-région, un espace hanté, est un espace qui nourrit la peur, et certains cyniques l'ont bien compris, la peur est devenue l'arme au service de la confiscation arbitraire du pouvoir. Dans ce contexte, on mesure le travail de fond qui attend d'être fait, faute de quoi, il est possible que cette « présence de l'absence » continue, à tort ou à raison, à supplier la parole et l'action, tant que la réalité continue ou continuera à abolir tout vocable. Cette sous-région a pourtant suscité dans relativement un proche passé, au tournant des années 1990, beaucoup d'espoirs. Mais ils ont été très vite déçus. Pourquoi ? Parce que sans nul doute on a cru qu'il suffisait « de concevoir un espoir, pour déclencher un avenir. » (Levinas, *Ibid*., p.153). Alors, il nous faut être lucide, car il se pourrait que l'avenir ne soit, comme le suggère Levinas, « qu'une résurrection du présent » (*Ibid*. p.157). Dans ce cas, quel est ce présent théorique construit d'un espace public et politique que nous voulons ressusciter pour qu'il devienne l'avenir ?

À notre avis, ce présent est celui contenu dans l'article 21 de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* déjà cité à l'introduction de cet article, car « : La volonté du peuple [étant a priori] le fondement de l'autorité des pouvoirs publics », son espace public et politique ne peut qu'être régi que par un système d'obligations réciproques, dans lequel chaque citoyen est en droit, suivant l'expression d'Emmanuel Kant, d'en faire un « *usage public* de sa raison » et/ou un « *usage privé* ». Il entend « par *usage public* de sa propre raison celui qu'en fait quelqu'un, en tant que *savant*, devant l'ensemble du public *qui lit*. J'appelle *usage privé* celui qu'il lui est permis de faire de sa raison dans une *charge civile* qui lui a été confiée ou dans ses fonctions. » (E. Kant, 2006, p.45). En effet, si dans le premier usage, la liberté est totale donc illimitée, dans le second, notamment dans le cadre d'une profession, un professionnel peut voir sa liberté être restreinte ou limitée. C'est ce que permet la déontologie professionnelle avec ses obligations. Toutefois, ce même professionnel peut,

> « en tant savant qui, par ses écrits, s'adresse au public proprement dit, c'est-à-dire au monde […] jouit, dans l'*usage public* de sa raison, d'une liberté illimitée de se servir de sa propre raison et de parler en son propre nom. » (E. Kant, *Ibid*. p.47).

Il va sans dire que l'espace public et politique démocratique résulte de cette articulation et de la capacité qu'a chaque citoyen de faire usage de ces deux modalités de la raison. Encore faut-il qu'il soit éduqué pour cela. En conséquence, la refondation souhaitée pour cette sous-région de l'Afrique Centrale de son espace public et politique ne peut manquer de tenir compte de ces considérations. Il devrait être guidé, et ce, au nom de la dignité de la personne et de l'obligation inconditionnelle qu'elle implique, le devoir qu'à chacun de la respecter, par un principe fondamental que nous reprenons ici du philosophe britannique J S. Mill (1990, p.74-75) :

> L'objet de cet essai est de poser un principe très simple, fondé à régler absolument les rapports de la société et de l'individu dans tout ce qui est contrainte ou contrôle, que les moyens utilisés soient la force physique par le biais de sanctions pénales ou la contrainte morale exercée par l'opinion publique. Ce principe veut que les hommes ne soient autorisés, individuellement ou collectivement, à entraver la liberté d'action de quiconque que pour assurer leur propre protection. La seule raison légitime que puisse avoir une communauté pour user de la force contre un de ses membres est de l'empêcher de nuire aux autres. Contraindre quiconque pour son propre bien, physique ou moral, ne constitue pas une justification suffisante. Un homme ne peut pas être légitimement contraint d'agir ou de s'abstenir sous prétexte que ce serait meilleur pour lui, que cela le rendrait plus heureux ou que, dans l'opinion des autres, agir ainsi serait sage ou même juste. Ce sont certes de bonnes raisons pour lui faire des remontrances, le raisonner, le persuader ou le supplier, mais non pour le contraindre ou lui causer du tort s'il agit autrement. La contrainte ne se justifie que lorsque la conduite dont on désire détourner cet homme risque de nuire à quelqu'un d'autre. Le seul aspect de la conduite d'un individu qui soit du ressort de la société est celui qui concerne les autres. Mais pour ce qui ne concerne que lui, son indépendance est, de droit, absolue. Sur lui-même, sur son corps et son esprit, l'individu est souverain.

Ce principe, précise John Stuart Mill, ne peut « s'appliquer qu'aux êtres humains dans la maturité de leurs facultés » (*Ibid*. p.75). Ce qui montre encore une fois, le rôle fondamental de l'éducation comme préalable dans ce contexte. Tant qu'une partie de la société de cette sous-région sera maintenue volontairement ou non en « minorité » au sens kantien, c'est-à-dire dans leur incapacité de se servir de leur entendement, de leur raison faute d'éducation de qualité, il sera difficile d'entrevoir un espace public et politique démocratique. Il est bien urgent de faire de l'accès à la « majorité », encore au sens kantien, c'est-à-dire l'usage à bon escient de sa raison (entendu ici notre capacité de penser et de juger par soi-même, d'être autonome) mais

aussi au sens aristotélicien (déjà décliné à l'introduction de cette recherche) en tant que sagesse ou savoir pratique. C'est ce qu'Aristote appelait dans *Ethique à Nicomaque* la *phronèsis* comme un savoir d'une autre sorte, comme l'analyse Gadamer, parce que d'abord « orienté vers la situation concrète » (1996, p.37). Ainsi, ce savoir « doit par conséquent saisir l'infinie variété des « circonstances » (*Ibid.* p.37-38). On mesure alors combien l'éducation et la formation sont les deux clefs qui ouvriront l'espace public et politique à l'exercice démocratique du pouvoir. Considérée comme une priorité vitale, la sous-région devrait y consacrer un pourcentage conséquent du produit intérieur brut (PIB) de chaque pays, si elle veut laisser aux générations à venir la possibilité d'instaurer un espace public et politique fondé sur le respect de la dignité humaine et de ses droits inaliénables.

3. Le jeu électoral, ses joueurs et ses règles du jeu

Quand elles ont lieu, les élections dans cette sous-région sont généralement entachées d'un déficit de crédibilité. Les raisons profondes de cette situation se situent, à notre avis, sur deux niveaux :

1) *la dénaturation du jeu et ses règles*. En effet, « le rendez-vous de l'isoloir - quand isoloir il y a – doit être l'aboutissement d'un processus d'apprentissage du pluralisme, non son prélude » (V. Hugeux, cité par Z.C. Bowao, 2014, p.44). Or, ce processus d'apprentissage du pluralisme n'est, ni garanti, ni favorisé, au contraire. Ce qu'on observe, c'est que les pouvoirs en place organisent le jeu électoral (ce qui est a priori normal) mais le problème vient de ce qu'ils fixent eux-mêmes les règles du jeu, les compétiteurs, les arbitres, le public et le trophée. Ce qui enlève en réalité au jeu, son contenu et ses enjeux. Ignorant volontairement le principe d'alternance, que « chacun commande et accepte d'être commandé », ces pouvoirs méprisent le jeu libre, un jeu où tous les joueurs auraient les mêmes chances, est une gageure. Pire, profitons de l'ignorance de leurs compatriotes, leurs pratiques prennent des proportions qui éthiquement interroge :

> Par exemple, une construction d'un dispensaire ou d'une maternité dans un village est ressentie par les communautés villageoises comme un acte de générosité personnelle du président et non comme un droit. En retour, ces communautés se doivent d'exprimer au pouvoir leur reconnaissance souvent par des cadeaux (moutons, bœufs, chevaux, etc.) et des votes pour lui. (A. Y. Sawadogo, 2008, p.99).

2) *Les joueurs et la structure lignagère de la société*. Non seulement, les joueurs ne préparent pas le jeu dans les mêmes conditions, ils n'ont pas accès de façon équitable aux structures d'entraînement (les médias qui permettent de faire campagne sont confisqués), mais également ceux qui sont, *a priori*, « les faiseurs du jeu » ne choisissent pas leurs champions en fonction du contenu du

projet (le déficit d'éducation y est pour beaucoup) mais en raison des appartenances lignagères. Dès lors, selon la taille des territoires que ces appartenances couvrent, la densité des populations qui les constituent, elles deviennent des indicateurs pour prédire la qualité et la nature du résultat. C'est cette logique qui fait que des connaisseurs de cette sous-région peuvent dire qu'un tel ou un tel ne gagnera pas dans telle ou telle partie du pays ou dans telle ou telle ville ou circonscription. Et quand cette logique est contredite par les résultats, le joueur concerné et « les faiseurs du jeu », c'est-à-dire la population, crient d'emblée à la fraude, ce qui génère généralement des contestations et menace parfois la paix civile. Quand on regarde de près les raisons pour lesquelles ces contestations prennent ces tournures, on remarque que ce n'est pas tant le fait d'avoir perdu l'occasion d'accéder à une parcelle de pouvoir et le prestige qui lui est associé, mais qu'« il s'agit de l'accès aux rentes, de la capacité d'en créer de nouvelles, de la possibilité de redistribuer, de se créer ainsi et fidéliser une clientèle, sans parler […] de la possibilité d'accumuler une fortune personnelle. » (*Futurs africains*, 2003, p.90). Cette confusion amène souvent le pouvoir en place et ses acolytes à penser qu'ils sont l'État, de là, ils le gèrent comme un bien personnel. La rente étant alléchante dans cette sous-région, le jeu électoral devient alors le spectacle où se joue soit la comédie, soit le drame d'une pièce dont les enjeux souterrains débordent l'élection et les populations concernées. On admettra qu'en effet,

> l'élection ne fait pas la démocratie. Laquelle suppose un système éducatif efficace, une justice indépendante, une administration impartiale, une presse libre, le respect du droit des minorités et un minimum de sécurité, physique comme alimentaire (V. Hugeux, cité par Z.C. Bowao, 2014, p.44).

On le voit, ce qui manque le plus dans cette sous-région, c'est en réalité, ce que « suppose » la démocratie, ce sur quoi elle se fonde. Or, ce sur quoi elle se fonde, est justement ce que l'éducation et la formation rendent possible. Il est clair, sans être pessimiste, qu'il faudra bien des générations, grâce au pari de l'éducation, à la condition d'y consacrer dès maintenant des moyens conséquents, pour réussir cet apprentissage du jeu démocratique, ses principes et ses règles. Ainsi, contribueront-ils à ouvrir un espace public et politique plus sain, où chacun pourra suivant ses talents, ses compétences, ses aspirations, devenir ce chaînon par lequel le développement de la société passera.

Conclusion

Cette recherche nous a permis d'analyser la question des conditions qui permettraient que « la volonté du peuple » devienne concrètement le fondement de l'exercice démocratique du pouvoir en Afrique Centrale. Le jeu électoral étant une condition nécessaire mais pas suffisante pour cet exercice démocratique du pouvoir, alors nous avons

tenté de montrer, en essayant de comprendre les forces d'inertie inhérentes à la culture et au contexte, que l'exigence d'un nouvel agir appelle des nouveaux fondements éthiques. Étant entendu que cette exigence ne prendrait corps qu'à partir du moment où les conditions de possibilité ici identifiées, à savoir : repenser la structure ontologique qui rythme la vie sociale, le paradigme de l'éducation et de la formation de l'Homme et la refondation de l'espace public et politique, trouvent leur effectivité. De là, la dignité humaine et les droits inaliénables qui lui sont associés, notamment le droit de délibérer sur le choix de société espéré et la personne susceptible de l'incarner suivant les règles du jeu connues et garanties pourront redessiner l'espace public et politique de la sous-région. Dans cette perspective de préparation et d'adaptation à un nouvel espace public et politique dans l'avenir meilleur, l'urgence d'une éthique qu'exige ce nouvel agir est fondamentale. Dans la mesure où « l'être humain », pour reprendre les mots de Hans Jonas, étant « le pôle de référence le plus fondamental du vivant », et pour cause, parce qu'« il possède le caractère précaire, vulnérable, révocable – le mode tout à fait particulier du *périssable* – propre à tout *vivant*, auquel seul se laisse appliquer quelque chose comme une protection… » (H. Jonas, 1990, p.193), il mérite des institutions responsables capables de le lui garantir. Telle est la nature même du changement qui devrait résulter une fois que les conditions de possibilité dégagées dans cette recherche deviennent effectives. En effet, « cette responsabilité de l'homme envers l'homme », comprise ici comme un devoir nous oblige à l'égard de la postérité. C'est pourquoi cette conscience éthique, non seulement, mérite d'être enseignée pour qu'elle pénètre la conscience des enfants et qu'à leur tour ils la transmettent ainsi augmentée aux générations qui les succéderont mais aussi d'être instituée. À ce titre, il est fondamental que chaque pays de cette sous-région se dote de façon constitutionnelle un organe éthique, en plus du Conseil d'Etat et de la Cour Constitutionnelle. Cet organe garantirait aussi bien l'impartialité du jeu électoral, ses règles et leur bonne application, les droits et devoirs des joueurs que les lois et décisions de l'exécutif. Cette instance élue par les corporations instituées de toute la société (les milieux universitaires, économiques, juridiques, de la société civique, associatifs…) en raison des compétences avérées et du sens profond du bien commun de chacun de ses membres, et aurait le droit de délibérer sur les lois et décisions qui engagent la vie de la cité. Ainsi, toutes corporations instituées ou des citoyens organisés peuvent la saisir - bien plus - elle peut s'auto-saisir suivant la nature des problématiques qui concernent le bien commun, les droits inaliénables de chaque vivant, la vie de la cité et sa postérité. Ces délibérations sont dès lors irrévocables et obligent l'exécutif. Tel est l'horizon d'un espace public et politique à faire advenir dans cette sous-région de l'Afrique Centrale au bénéfice de l'Homme et du vivant.

Références bibliographiques

ARISTOTE, 2007 : *Ethique à Nicomaque*, Paris, trad. J. Tricot, Vrin.

BOWAO C.Z., 2014 : *L'imposture ethnocentriste, Plaidoyer pour une argumentation éthique du politique*, Brazzaville, Les éditions Hemar.

FOUCAULT M., 2001 : *L'herméneutique du sujet*, Paris, Gallimard/Seuil.

GADAMER H.-G., 1996 : *Vérité et Méthode, les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Seuil.

HENSBROEK P. B.V., 2011 Août-Septembre : Le « tournant démocratique » dans la philosophie africaine contemporaine, Dans Philosopher en Afrique, *Critique, Revue générale des publications françaises et étrangères*, Paris, éd. Minuit, N°771-772, p.651-663.Hersch J., 1993 : *L'étonnement philosophique, Une histoire de la philosophie*, Paris, Gallimard/ Folio essais.

JAEGER W., 1964, *Paideia*, Paris, Gallimard.

JONAS H., 2009 : *Le principe responsabilité*, Paris, Champs essai.

KANT E., 1981, *Traité de pédagogie*, Paris, trad. J. Barnier, Hachette.

---- 2006, *Vers la paix perpétuelle, Que signifie s'orienter dans la pensée, Qu'est-ce que les Lumières ?* Paris, trad. J.-F. Poirier & F. Proust, Garnier Flammarion.

LEVINAS E., 2004, *De l'existence à l'existant*, Paris, Vrin.

LORENZ K., 1970, *Trois essais sur le comportement animal et humain*, Paris, Seuil.

---- 1985, *L'homme en péril*, Paris, Flammarion.

MASSOLO D.A., 2011 (Août-Septembre), « Les devis de la modernité : l'Afrique et la nouvelle communauté invisible. Dans Philosopher en Afrique », *Critique, Revue générale des publications françaises et étrangères*, Paris, éd. Minuit, N°771-772, pp.687-699.

MILL J. S., 1990 : *De la liberté*, Paris, Gallimard.

MONGO B., 1999 : *Trop de soleil tue l'amour*, Paris, éditions Julliard.

MOREAU D., 2009, « Nietzsche et le cercle des éducateurs, in P. Billouet, *Figures de la magistralité, Maître, élève et culture*, Paris, L'Harmattan.

MORIN E., 2002, *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Paris, Seuil.

POPPER K., 2011, *A la recherche d'un monde meilleur*. trad. J.-L. Evard, Paris, Les Belles Lettres.

SALL A., 2003, Présentation d'une réflexion collective. Futurs africains (dir.) Dans, *Afrique 2025. Quels futurs possibles pour l'Afrique au sud du Sahara ?* Paris, Karthala.
SAWADOGO A. Y., 2008, *Afrique : la démocratie n'a pas eu lieu*. Paris, L'Harmattan.
SMITH S., 2003, *Négrologie, Pourquoi l'Afrique meurt*, Paris, Hachette littératures.
TEMPELS P., 2013, *La philosophie Bantoue*, Paris, trad. A. Rubbens, Présence Africaine.